

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1377

12 mai 2016

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l.	66055	Bubblestories	66050
AB Holding SPF S.A.	66055	Bubblestories	66050
AB Investments S.A.	66052	BUO Luxembourg	66050
Altair Lux Invest S.A.	66052	BUO Luxembourg	66051
Anaida Investments S.A.	66052	CAE Euroco S.à r.l.	66054
Anglertreff S.à.r.l.	66052	Capital Pierre S.A.	66051
APF Holding S.A. - SPF	66053	CAVOK Luxembourg S.A.	66096
Arizona Investments S.A.	66052	Chemical Overseas SA	66056
Atelier 3D S.à r.l.	66053	Comsea S.A.	66054
Ateliers Kräizbiereg	66053	Coripha S.A.	66054
Balel S.A.	66053	Cranberry Corp S.A.	66054
Basecom Investment Sàrl	66056	Crédit Agricole Réassurance S.A.	66054
Beaujolais Investments SPF S.A.	66050	Crystal Falls S.A.	66055
Ben's Beer and Barbecue SARL	66055	Dax Investments S.A.	66055
Beteiligungs- und Investment SE	66056	FR Bison LuxCo 2	66088
Big Horn Investors S.A.	66051	GLPE S.à r.l.	66078
Bio-Green	66051	GP COMMERCE S.à r.l.	66071
BIPN S.A.	66051	Nouvelle Brasserie de l'Etoile S.à r.l.	66096
BlackRock Global Funds	66056	Voxage Invest S.A.	66096
B & L communications	66053	Voyages J.C. S.A.	66096
Blue Sapphire	66056	Zouk SOL S.à r.l.	66057
Brooklyn Investments S.A.	66050		

Brooklyn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.925.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016084683/12.

(160052233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Bubblestories, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 150.473.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084684/9.

(160052306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Bubblestories, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 150.473.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084685/9.

(160052307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

BUO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 29.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084686/10.

(160052145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Beaujolois Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 183.622.

Conformément aux articles 9 et 75 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAUJOLAIS INVESTMENTS SPF S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016084672/14.

(160052080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Signature.

Big Horn Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.923.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016084673/12.

(160052226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Bio-Green, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 5, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 182.284.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084674/10.

(160051956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

BIPN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7343 Steinsel, 21, rue des Templiers.

R.C.S. Luxembourg B 170.044.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016084675/12.

(160052320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

BUO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084687/10.

(160052146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Capital Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.137.

Les comptes annuels au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084689/10.

(160052124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

AB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.801.

Les comptes annuels au 31.12.15 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084629/10.

(160052071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Altair Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 137.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALTAIR LUX INVEST S.A.

Référence de publication: 2016084632/11.

(160051986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Anaida Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 115.495.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016084635/12.

(160052251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Anglertreff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 39.569.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084636/9.

(160052305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Arizona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.927.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016084641/12.

(160052247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

APF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016084638/11.

(160051824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Atelier 3D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 133.277.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084645/10.

(160052163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Ateliers Kräzbiere, Société Coopérative.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.238.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084646/9.

(160051835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

B & L communications, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 61.116.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2016084649/13.

(160052219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Balel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 33, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 176.685.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016084658/11.

(160051873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Comsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 82.679.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016084711/12.

(160052286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Coripha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 184.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084718/9.

(160052334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Cranberry Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 185.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016084719/11.

(160051910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 29.439.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016084720/11.

(160051932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.918.200,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Les comptes annuels consolidés de CAE Inc. au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016084699/11.

(160052338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Crystal Falls S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016084721/13.

(160051979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Dax Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 46.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084735/9.

(160052316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Ben's Beer and Barbecue SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 14, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 187.273.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.
Signature

Référence de publication: 2016084651/12.

(160052319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 180.688.

Les comptes annuels au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084625/10.

(160052008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

AB Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.054.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084626/10.

(160051814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Beteiligungs- und Investment SE, Société Européenne.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.059.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2016084652/10.

(160051800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Le bilan de la Société au 31 Août 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Pour Blackrock Global Funds

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016084654/12.

(160050716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Blue Sapphire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084655/9.

(160051778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Basecom Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.296.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084659/10.

(160052060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Chemical Overseas SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016084706/13.

(160051977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 190.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.518.

—
Rectificatif du 12.02.2016 (L160027054)

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February, before Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Equitix Infrastructure 4 limited, an English private limited liability company, having its registered offices at Welken House, 10-11 Charterhouse Square, EC1M 6EH London, United Kingdom, (“EQUITIX”),

2. Econergy Italy PV 2 L.P., an Israeli limited partnership, having its registered office at 14A Rashi Street, Ra'anana, Israel (“EIPV2”),

both represented by Peggy Simon, notarial clerk, professionally residing at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal,

such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state that:

- The appearing parties, represented as aforesaid, are the current shareholders (the “Shareholders” and individually referred to as “Shareholder”) in Zouk SOL S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register under B 141.518, incorporated pursuant to a notarial deed of the Maître Anja Holz, notary, residing in Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg on 1 October 2008 number 2394 (the “Company”).

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital in the Company, have requested the undersigned notary to enact the resolutions contained into the following agenda:

Agenda

1. Amendment to Article 4 of the Article of Association of the Company;
2. Amendment to Article 5 of the Article of Association of the Company;
3. Amendment to Article 6.5 of the Article of Association of the Company;
4. Addition of a new Article 6.7 to the Article of Association of the Company;
5. Addition of a new Article 6.8 to the Article of Association of the Company;
6. Addition of a new Article 6.9 to the Article of Association of the Company;
7. Amendment to Article 7.1 of the Article of Association of the Company;
8. Amendment to Article 7.2 of the Article of Association of the Company;
9. Amendment to Article 7.4 of the Article of Association of the Company;
10. Amendment to Article 8 of the Article of Association of the Company;
11. Amendment to Article 9 of the Article of Association of the Company;
12. Amendment to Article 10 of the Article of Association of the Company;
13. Amendment to Article 11 of the Article of Association of the Company;
14. Amendment to Article 12 of the Article of Association of the Company;
15. Addition of a new Article 13 to the Article of Association of the Company.

Resolutions

The Shareholders then passed the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "Zouk SOL S.à r.l." to "Equitix Econergy Solar S.à r.l." and to amend and entirely replace Article 4 so that it will read as follows:

“ **4. Denomination.** The Company is denominated "Equitix Econergy Solar S.à r.l.”

Second resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered of the Company from 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and to amend and entirely replace Article 5 so that it will read as follows:

“ **5. Registered office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

Third resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 6.5 so that it will read as follows:

“ **6.5. Transfer of shares.** Subject always to the provisions of the Law, no shareholder will transfer, grant any security interest over, or otherwise dispose of or give any person any rights in or over any shares or interest in any shares in the Company unless it is: (i) to a Permitted Transferee; (ii) otherwise permitted to do so under any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company, or the present Articles; and provided that such transfer is carried out in accordance with the terms of any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company, or the present Articles (as the case may be).

Any transfer of shares in the Company will be subject to: (i) articles 189 of the Law (an approval pursuant to such articles not being unreasonably withheld or delayed); and (ii) the transferring shareholder, in relation to all the shares being transferred, procuring that the transferee executes and delivers to the other shareholder all documents reasonably required by the board of managers of the Company (including a share transfer form) and agrees to be bound by the terms of any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company and/or consents signed or agreed between the shareholders as if it were a party to them.

A shareholder may only transfer all but no some of its shares in the Company to the same transferee.

Subject always to articles 189 of the Law (an approval pursuant to such articles not being unreasonably withheld or delayed by the shareholders), any transfer of shares in the Company, other than to a Permitted Transferee, by a shareholder, will be subject to the following provisions:

(i) Any shareholder proposing to transfer its shares in the Company (the "Offeror"), will first request the Company, by written notice (which will contain all the information necessary to enable the Company so to do), to offer such shares (the "Offered Shares"), on the terms of the proposed transfer, to the other shareholder (in this Article 6.5, the "Offeree"). The Company will comply with such request by sending the Offeree a written notice (the "Offer"), stating therein (a) the identity of the Offeror and of the proposed purchaser (the "Buyer"); (b) the number of Offered Shares to be sold or transferred to the Buyer; and (c) the price, terms and conditions of the proposed sale or transfer to the Buyer. The Offeree will have thirty (30) days from the date of receipt of the Offer (the "Option Period") to agree to purchase the Offered Shares, for the price and upon the terms and conditions specified in the Offer, by giving written notice to the Company and such Offeror that it elects to do so.

(ii) To the extent that the Offeree elects not to purchase all of the Offered Shares within the Option Period, such Offeror will have 180 days after the expiration of the Option Period to sell all the Offered Shares to the Buyer at the price and upon terms and conditions no more favorable to the Buyer than specified in the Offer pursuant to this Article 6.5. The sale of the Offered Shares to the Buyer must be carried out in accordance with article 189 of the Law (an approval pursuant to such articles not being unreasonably withheld or delayed by the shareholders). In the event that such Offeror has not sold such Offered Shares to the Buyer within 180 days after the expiration of the Option Period, or wishes to transfer any such shares at a price per share which is lower than that set forth in the notice, or upon terms different from those previously offered to the Offerees, then such Offeror will not thereafter sell any shares without first offering such shares to the Offerees in the manner provided above.

(iii) In the event that the Offeree chooses to exercise the right of first refusal set forth in this Article 6.5, it may not assign its right except for an assignment as part of the transfer of all of its shares in compliance with the Articles and except for an assignment to any of its Permitted Transferees.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to add a new Article 6.7 which will read as follows:

“ **6.7. Voluntary Tag Along.** Neither shareholder will have the right to participate in transfer of shares in the Company by any other shareholder.

Notwithstanding the foregoing, EQUITIX may, at its sole and absolute discretion, provide EIPV 2 with the opportunity to participate in any transfer of all its shares in the Company such that EIPV2 will be entitled to sell all its shares in the Company (the "Voluntary Tag-Along Right").

In the event that: (i) EQUITIX offers EIPV2 to participate in the sale of shares in the Company and EIPV2 exercises its Voluntary Tag-Along Right; or (ii) EQUITIX does not offer EIPV2 to participate in the sale of shares; then upon such sale of shares by EQUITIX and EIPV2 (as applicable) to the Buyer, any and all proceeds received by all shareholders from the Buyer will be distributed pursuant to Article 10 (“Distribution of profits”) of the present Articles and the terms of any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company.

In the event EQUITIX offers to EIPV2 to participate in the sale of shares in the Company, EIPV2 elects not to exercise its Voluntary Tag-Along Right and EQUITIX transfers its shares in the Company then upon such transfer of shares any and all proceeds received by all shareholders from the Buyer will not be distributed pursuant to Article 10 (“Distribution of profits”) of the present Articles and the terms of any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company.

The sale of shares in the Company by the shareholders to a third party pursuant to this Article 6.7 must be carried out in accordance with article 189 of the Law (an approval pursuant to such article not being unreasonably withheld or delayed by the shareholders).”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to add a new Article 6.8 which will read as follows:

“ **6.8. Bring Along.** Notwithstanding the provisions of Article 6.7 of the present Articles, in the event that EQUITIX receives a third party offer to purchase its shares in the Company, and EIPV2 does not exercise its right of first refusal as described in Article 6.5 of the present Articles, and such sale is conditioned upon the sale of all of the shares of the Company (for the purposes of this Article 6.8, the “Shares”), then EQUITIX will have the right to require that EIPV2 will participate in such sale, upon the same terms and conditions of the sale of EQUITIX's shares, which will not be less favorable to EIPV2, than those set forth in the offer, and the following provisions will apply (for the purposes of this Article 6.8, the “Bring Along Right”).

EQUITIX will first deliver written notice of its desire to do so (for the purposes of this Article 6.8, the “BA Notice”) to EIPV2.

The BA Notice will specify:

- i. The name and address of the third party to which EQUITIX proposes to sell or otherwise dispose of its shares or any interest therein;
- ii. The consideration per share to be delivered to each shareholder for the proposed transaction; and
- iii. All other material terms and conditions of the proposed transaction.

If EQUITIX does not sell the Shares to the third party within a period of ninety (90) days of the delivery of the BA Notice to EIPV2, during which EIPV2 will be prevented from any sale or disposal of its shares in the Company, then the obligation of EIPV2 to participate in such sale will become null and void and if EQUITIX wishes to exercise its Bring Along Right thereafter, it will have to comply with the procedures of this Article 6.8, unless during such ninety (90) day period a share purchase agreement was signed between EQUITIX and the third party detailed in the BA Notice but the transaction was not yet completed, in which case, EIPV2 will continue to be prevented from any sale or disposal of its shares in the Company for an additional ninety (90) day period.

Notwithstanding the foregoing, this Article 6.8 will not apply unless the total proceeds that EIPV2 will receive in connection with the proposed sale of Shares to the third party: (i) if the sale of Shares occurs at a time when the performance of Project Companies reflects an internal rate of return (“IRR”) of 10% or more for the shareholders, is an IRR for EIPV 2 of at least 12%; or (ii) if the sale of Shares occurs at a time when the performance of Project Companies reflects an IRR of less than 10% for the shareholders, is an IRR for EIPV 2 of at least 6%.

For the purpose of this Article 6.8, the IRR will be calculated in accordance with the IRR calculation as agreed under any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company.

It is hereby agreed that any and all proceeds of the sale of Shares to the third party pursuant to this Article 6.8 will be distributed in accordance any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company.

The sale of shares in the Company by the shareholders to a third party pursuant to this Article 6.8 must be carried out in accordance with article 189 of the Law (an approval pursuant to such article not being unreasonably withheld or delayed by the shareholders).”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to add a new Article 6.9 which will read as follows:

“ **6.9. Issuance of New Securities.** Subject to the contrary provided by any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company, if the Company proposes to issue or sell any equity securities of the Company, including, without limitation, (i) shares; (ii) any option, bond, warrant or other right to subscribe for, purchase or otherwise acquire any equity securities of the Company, or (iii) any debt securities convertible into share capital of the Company (in this Article 6.9, the “New Securities”), the Company will grant, prior to such issuance, to each shareholder the right to purchase its pro rata share of the New Securities. A shareholder will have a right of over-allotment such that if the other shareholder declines or fails to exercise its right hereunder to purchase its pro rata share of the New Securities, the other shareholder exercising its preemptive right hereunder may purchase such declining shareholder's portion.

In the event that the Company proposes to issue New Securities, it will give each shareholder written notice of its intention, describing the type of New Securities, their price and the general terms upon which the Company proposes to issue the same. Each shareholder will have fourteen (14) days after delivery of such notice to elect to purchase its pro rata share of such New Securities and any additional shares as may be available for over-allotment, within the above-mentioned

fourteen (14) days period, upon the terms and conditions specified in the notice, by giving written notice to the Company and stating therein the maximum amount of New Securities elected to be purchased.

In the event that the shareholders fail to fully exercise the pre-emptive right within the said fourteen (14) days period, the Company will have ninety (90) days thereafter to sell to any third party, the remainder of the New Securities with respect to which the shareholders' pre-emptive right was not exercised, at a price and upon terms no more favorable to the purchasers thereof than specified in the Company's notice to the shareholders (noting also that the sale must be approved in accordance with article 189 of the Law which approval the shareholders will not unreasonably withhold or delay). In the event that the Company has not sold the New Securities within the ninety (90) days period, the Company will not issue or sell any New Securities without first complying with the provisions of this Article 6.9.

A Permitted Transferee will be entitled to exercise the rights in this Article 6.9 in the place of a shareholder and the other shareholder will co-operate (including giving any authorizations or approvals necessary) to allow this.”

Seventh resolution

The shareholders resolve to amend and entirely replace Article 7.1 so that it will read as follows:

“**7.1. Appointment and removal.** The Board will consist of five (5) Managers who will, subject to the paragraphs below, be appointed or removed by the shareholders' meeting of the Company by an affirmative vote of the shareholders representing a simple majority of the share capital of the Company. Managers can be so removed at the entire discretion of the shareholders who will not have to demonstrate just cause for such removal.

EQUITIX will be entitled to nominate up to three (3) nominees to the Board (the “Class A Managers”), and EIPV 2 will be entitled to nominate up to one (1) nominee to the Board (the “Class B Manager”). The shareholders will jointly appoint one (1) independent manager (the “Class C Manager”, together with the Class A Managers and the Class B Manager hereafter each a “Manager” and, collectively, the “Managers” or the “Board”).

Each shareholder will vote at the shareholders' meeting for the appointment of the other shareholder's nominees to serve on the Board (including for the Class C Manager as agreed to by both shareholders), or for the removal thereof if so proposed by the other shareholder, but only to the extent that immediately after that vote, the Board will consist of five (5) Managers, of which three (3) will be Class A Managers, one (1) will be a Class B Manager and one (1) will be a Class C Manager.

EQUITIX will be entitled to nominate the Chairman of the Board, who will be one of the Class A Managers, and will not have a casting vote; the Board will appoint the Chairman of the Board that was nominated by EQUITIX.

If a Shareholder's participation in the Company is reduced to less than 10%, it will no longer be entitled to appoint a Manager and will procure that any Manager it has appointed immediately resigns.”

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 7.2 so that it will read as follows:

“**7.2. Representation and signatory power.** The signatory rights on behalf of the Company (generally and for the purpose of such bank account) will require the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager for any amounts above EURO 25,000. In any other case, only the signature of a Class A Manager will be required.

If a signatory fails to execute a duly adopted Board resolution, the Board may adopt signatory rights (by agreement by simple majority) other than those set forth in Article 7.2 above in order to allow the execution of the Board resolution.”

Ninth resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 7.4 so that it will read as follows:

“**7.4. Procedures.** The Board will meet as necessary to discharge its duties, but in any case, no less than once every fiscal quarter.

Meetings of the Board will take place in Luxembourg, and will be conducted in English. Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

Unless otherwise agreed by all Managers, at least five (5) Business Days' prior written notice of each Board meeting will be given to each Manager. The notice will be accompanied by an agenda of all the business to be transacted at the meeting. Any matter not on the agenda may not be raised at the meeting unless all members of the Board agree.

The quorum at meetings of the Board will be the presence in person, by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, or by proxy (to the extent permitted under applicable law) of a majority of the managers including at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and after a Class C Manager has been appointed, the Class C Manager.

In the event that all of the Managers receive proper advance notice of a Board meeting as provided under this Article 7.4 and the Board meeting is not quorate within one hour of the time fixed for such meeting, then:

i. the meeting will be adjourned to the fifth (5th) Business Day following the original date fixed at the same time and place, without repeat notice of the convening of the adjourned meeting;

- ii. the agenda for the rescheduled meeting will be identical to the agenda of the original meeting; and
- iii. if a quorum is not present at the rescheduled meeting within half an hour of the time fixed for the rescheduled meeting, the meeting will be held with any number of participants, provided that any three (3) Managers are present.

Subject to the contrary provided in this Article 7.4, resolutions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. Each Class A Manager will have such number of votes at meeting of the Board as is equal to the number of votes of all Class A Managers (and where at any meeting of the Board there is more than one Class A Manager, the votes exercisable at that meeting by those Class A Managers will be divided equally (or as nearly as may be) between the Class A Managers concerned).

None of the following actions or decisions will be undertaken by the Board unless such matter is approved by all of the Class A Managers and the Class B Manager:

1. The sale of any material assets of a Project Company.
2. The cessation of all or any material part of the Company's business.
3. Any transactions between the Company and any Related Party other than the transactions expressly stipulated in any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company, including, without limitation, the Next Energy Acquisition.
4. Granting any credit or loan or giving any guarantee other than as required to maintain the Company's or the Project Companies' operations in the ordinary course of business.

Any written resolution signed by all Managers of the Company, will be treated as a properly executed Board of Managers' resolution and valid for all practical matters, and will be viewed as having been adopted at a properly convened Board meeting of the Company.

Managers may participate in a meeting of the Board by means of telephone conference, video conference or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear one another and such participation will constitute presence in person at such meeting. Any Manager may convene a meeting at any time, upon not less than seven (7) Business Days' prior written notice to the other Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text (including, without limitation, email), another Manager as his proxy. Any Manager may be appointed as proxy for more than one Manager."

Tenth resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 8 so that it will read as follows:

“ **Art. 8. General shareholders' meeting.** The Shareholders will meet as necessary to discharge their duties in respect of the Company but in any case no less frequently than once per year, unless decided otherwise by the Shareholders.

Unless otherwise determined by the shareholders, meetings of the Shareholders will take place in Luxembourg, and will be conducted in English. The minutes of Shareholders' meetings will be recorded in English and maintained at the offices of the Company.

Unless expressly waived in writing by all Shareholders, at least seven (7) Business Days' prior written notice of each shareholders' meeting will be given to each shareholder. The notice will be accompanied by an agenda of all the business to be transacted at the meeting. Any matter not on the agenda may not be raised at the meeting unless all shareholders are present and agree.

The quorum at meetings of the shareholders will constitute the presence, in person or by proxy, at the beginning of all shareholders' meetings, of the shareholders representing at least 90.00% of the issued and outstanding share capital of the Company.

In the event that all of the shareholders receive proper advance notice of a Shareholders' meeting (in accordance with this Article 8) and the shareholders' meeting is not quorate within one hour of the time fixed for such meeting, then:

- (i) the meeting will be adjourned to the seventh (7th) Business Day following the original date fixed at the same time and place, without repeat notice of the convening of the adjourned meeting;
- (ii) the agenda for the rescheduled meeting will be identical to the agenda of the original meeting; and
- (iii) if a quorum is not present at the rescheduled meeting within half an hour of the time fixed for the meeting, the meeting will be held with any number of participants provided they hold at least 50.01% of the issued and outstanding share capital of the Company at the time of voting.

The voting power of each of the shareholders will reflect their respective shareholdings in the Company. Without prejudice to anything to the contrary set forth in the Law or in any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company, all decisions of the shareholders will pass upon the affirmative vote of shareholders representing a simple majority of the share capital with voting rights save that:

- a. a decision to change the Company's nationality requires unanimity;
- b. the shareholders agree that any decision with respect to the following matters will require the approval of shareholders holding at least 90.00% (ninety per cent) of the issued and outstanding share capital of the Company, such approval not to be unreasonably withheld or delayed by any of the shareholders:

i. Unless applied to both shareholders in the same manner (other than a difference attributed solely to the unequal shareholding percentage of each shareholder in the Company or in relation to the Next Energy Acquisition), any action that authorizes, creates or issues shares of any class of shares having preferences superior to or on a parity with the shareholders' shares in the Company, including, without limitation, as to dividends, assets, or other rights such as rights to appoint managers, or protective provisions.

ii. Any action that reclassifies any outstanding shares into shares having preferences or priority senior to or on a parity with the preferences of the shareholders' shares in the Company.

iii. Any amendment of the Articles of Association that adversely affects the rights of any shareholder, including an amendment effected by merger, consolidation or otherwise.

iv. Any merger or consolidation of the Company with or into one or more other corporations in which the shareholders of the Company immediately prior to such merger or consolidation hold, immediately after such merger or consolidation, shares representing less than a majority of the voting power of the outstanding share capital of the surviving corporation.

v. The voluntary liquidation or dissolution of the Company.

vi. Any change in the rights relating to the composition of, or the right to appoint a member to the Board (other than as set out in any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company).

vii. Changing the nature of the Company's business, commencing any new business by the Company which is not ancillary to the Projects (including entering into new projects) or participating in any partnership, joint venture or merger;

c. any amendment to the Articles of Association that does not fall within a. and b. above will require a majority of 2/3 of the issued share capital which has voting rights.

Any resolution signed by all Shareholders of the Company will be treated as a properly executed decision of the shareholders and valid for all practical matters, and shall be viewed as if having been adopted at a properly convened shareholders' meeting of the Company. Such approval may be in a single or in several separate documents and will be considered as having been adopted at a properly convened shareholders meeting of the Company."

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 9 so that it will read as follows:

" **Art. 9. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on first January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first year which will begin on the date of the formation of the Company and will terminate on the thirty-first of December 2008.

The shareholders will cause the Company to maintain accurate and complete accounting and other financial records in English, including unaudited, but reviewed quarterly reports and audited annual report prepared in accordance with the International Financial Reporting Standards (IFRS), all corporation tax computations and related documents and all correspondence with the competent tax authorities in accordance with the requirements of all applicable laws, at its sole cost and expense.

The Shareholders will cause the Company to deliver to each Shareholder: (a) within forty five (45) days after the last day of each calendar quarter, unaudited, but reviewed financial statements prepared by the Company and reviewed by its auditors; (b) within ninety (90) days after the end of each fiscal year of the Company, audited financial statements prepared by the Company and audited by its auditors.

Each shareholder and its authorised representatives will be allowed to access at all reasonable times to examine the books and records of the Company, subject to executing a confidentiality agreement in a customary form, and to discuss the Company's affairs, finances and accounts with its management, all at such reasonable times as may be requested by the shareholder and upon reasonable prior notice.

Each shareholder will be entitled to require the Company, and the Company will as soon as possible comply with such a request, to provide any documents, information and correspondence necessary (at the cost of the shareholder making the request) to enable the relevant shareholder to comply with filing, elections, returns or any other requirements of the competent tax authority and/or other corporate reporting obligations applicable to such shareholder."

Twelfth resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 10 so that it will read as follows:

" **Art. 10. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to their shareholding in the Company and in accordance with the terms of any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company."

Thirteenth resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 11 so that it will read as follows:

“ **Art. 11. Dissolution - Liquidation.** Notwithstanding anything to the contrary contained in the present Articles, the shareholders will be subject always to any provisions in relation to the dissolution and liquidation of the Company set forth in any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the approval of Shareholders holding at least 90.00% (ninety per cent) of the issued and outstanding share capital of the Company.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.”

Fourteenth resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 12 so that it will read as follows:

“ **Art. 12. Reference to the Law and the shareholders' agreement.** Reference is made to the provisions of the Law and to the provisions of any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company, for all matters for which no specific provision is made in these Articles. In the event of any contradiction between the present Articles and the terms of any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company, the terms of such agreement between the shareholders will prevail.”

Fifteenth resolution

The Shareholders resolve to add a new Article 15 which will read as follows:

“ **15. Definitions.** For the purposes of these Articles of Association:

“Affiliate” means, in relation to any person, a subsidiary of that person or a holding company of that person or any other subsidiary of that holding company.

“Business Day”: any day, other than a Saturday, Sunday or public holiday in Israel, Italy or Luxemburg, on which banks in Israel, Italy or Luxemburg are generally open for business.

“Econergy” means Econergy Management Italy 2 Ltd., an Israeli corporation having its registered office at 14A Rashi Street, Ra'anana, Israel.

“EIPV2” means Econergy Italy PV 2, L.P., an Israeli limited partnership, having its registered offices at 14A Rashi Street, Ra'anana, Israel.

“EQUITIX” means Equitix Infrastructure 4 Limited, an English private limited liability company, having its registered offices at Welken House, 10-11 Charterhouse Square, EC1M 6EH London, United Kingdom.

“Permitted Transferee” means in relation to a shareholder: (i) any individual (or group of individuals acting together) or legal entity which directly or indirectly holds control in such shareholder; (ii) any legal entity in which such shareholder directly or indirectly holds control; and (iii) any legal entity in which a Permitted Transferee as defined in sub sections (i) and (ii) above holds control; (iv) if the shareholder is a fund, any investor or limited partner in such fund and any other vehicle or entity which is managed or advised by the same investment manager or investment adviser as such fund, or if the fund is managed by a different investment manager or investment adviser, a fund whose investment manager or investment adviser is a Permitted Transferee as defined in sub sections (i), (ii) and (iii) above of the investment manager or investment advisor of the first fund; provided however, that unless agreed otherwise by the other shareholder, the transferring shareholder remains liable for the performance by the Permitted Transferee of its obligations hereunder.

For the purpose hereof, “control” will mean the ability to direct the activity of an entity, excluding an ability deriving merely from holding an office of manager or another office in the entity, and a person will be presumed to control an entity if such person holds (i) fifty percent (50%) or more of the voting rights granted to holders of equity interest in such an entity by virtue of such holding; and/or (ii) the right to appoint fifty percent (50%) or more of the managers of such an entity.

“Project” means the business of the Company which is the holding of interests in nine (9) photovoltaic power plants, through the Project Companies, with a total capacity of approximately 16.3 MW, located in Italy, which are connected to the Italian national electricity distribution grid.

“Project Companies” means the following Italian companies, each wholly owned by the Company: (i) Recetto Energia S.r.l.; (ii) Sun & Soil S.r.l.; (iii) Nextpower 1 S.r.l.; (iv) Nextpower 2 S.r.l.; and (v) Nextflower Societa' Agricola S.r.l..

“Related Party” means (i) a Manager; (ii) a shareholder; or (iii) an Affiliate of such Manager or shareholder.”

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le deux février, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Equitix Infrastructure 4 limited, une société anglaise à responsabilité limitée, ayant son siège social à Welken House, 10-11 Charterhouse Square, EC1M 6EH Londres, Royaume-Uni, ("EQUITIX"),

2. Econergy Italy PV 2 L.P., une société israélienne en commandite simple, ayant son siège social à 4A Rashi Street, Ra'anana, Israël ("EIPV2"),

Toutes deux représentées par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé,

ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants, représentés comme énoncé précédemment, ont déclaré et requis le notaire instrumentant de constater que:

- Les comparants, représentés comme susmentionné, sont les associés actuels (les «associés» et individuellement dénommés «associés») de Zouk SOL S.à r.l., société à responsabilité limitée, une société constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141,518, constituée suivant un acte notarié du Maître Anja Holz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché du Luxembourg le 1^{er} Octobre 2008 sous le Numéro 2394 (la «Société»). Les Associés, représentés comme susdit et représentant la totalité du capital social de la Société, ont demandé au notaire d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 4 des Statuts de constitution de la Société;
2. Modification de l'article 5 des Statuts de constitution de la Société;
3. Modification de l'article 6.5 des Statuts de constitution de la Société;
4. Ajout d'un nouvel article 6.7 des Statuts de constitution de la Société;
5. Ajout d'un nouvel article 6.8 des Statuts de constitution de la Société;
6. Ajout d'un nouvel article 6.9 des Statuts de constitution de la Société;
7. Modification de l'article 7.1 des Statuts de constitution de la Société;
8. Modification de l'article 7.2 des Statuts de constitution de la Société;
9. Modification de l'article 7.4 des Statuts de constitution de la Société;
10. Modification de l'article 8 des Statuts de constitution de la Société;
11. Modification de l'article 9 des Statuts de constitution de la Société;
12. Modification de l'article 10 des Statuts de constitution de la Société;
13. Modification de l'article 11 des Statuts de constitution de la Société;
14. Modification de l'article 12 des Statuts de constitution de la Société;
15. Ajout d'un nouvel article 13 aux Statuts de constitution de la Société;

Résolutions

Les Associés ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société de "Zouk SOL S.à r.l." à "Equitix Econergy Solar S.à r.l." et de modifier et de remplacer entièrement l'article 4 de sorte qu'il se lira comme suit:

" **4. Dénomination.** La Société est dénommée "Equitix Econergy Solar S.à r.l."

Deuxième résolution

Les Associés décident de transférer le siège de la Société du 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365-19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et à modifier et à remplacer entièrement l'article 5 de sorte qu'il se lira comme suit:

" **5. Siège social.** La Société aura son siège dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger".

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer entièrement l'article 6.5 de sorte qu'il se lira comme suit:

" **6.5. Transfert de parts sociales.** Toujours sous réserve des dispositions de la loi, aucun associé ne transférera, n'accordera des sûretés sur, ou autrement aliénera ou donnera à toute personne tout droit sur des parts sociales ou tout intérêt dans des parts sociales de la Société sauf si: (i) à un cessionnaire autorisé; (ii) autrement autorisé à le faire en vertu de tout accord conclu de temps à autre par les associés d'enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société, ou les présents Statuts; et à condition que ce transfert soit effectué en conformité avec les termes de tout accord conclu de temps à autre par les associés pour enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société, ou les présents Statuts (selon le cas).

Un associé peut seulement transférer la totalité de ses parts sociales dans la Société à la même cessionnaire.

Toujours sous réserve des articles 189 et 190 de la Loi (une approbation en vertu de ces articles ne devant pas être indûment retenue ou retardée par les associés), tout transfert de parts sociales de la Société, autres qu'à un Cessionnaire Autorisé, par un associé, sera soumis aux dispositions suivantes:

(i) Tout associé proposant de transférer ses parts sociales de la Société (l'«initiateur»), va d'abord demander à la Société, par notification écrite (qui contiendra toutes les informations nécessaires pour permettre à la Société de le faire), d'offrir ces parts (les «Part sociales Offertes»), sur les termes de la proposition de transfert, à l'autre associé (dans le présent article 6.5, le «Bénéficiaire»). La Société se conformera à cette demande en envoyant au bénéficiaire un avis écrit (l'«Offre»), y indiquant (a) l'identité de l'initiateur et de l'acheteur proposé (l'«Acheteur»); (b) le nombre de Part sociales Offertes devant être vendues ou transférées à l'acheteur; et (c) le prix, termes et conditions de la vente ou le transfert proposé à l'Acheteur. Le Bénéficiaire aura trente (30) jours à compter de la date de réception de l'Offre (la «Période d'Option») pour convenir d'acheter les Part sociales Offertes, pour le prix et selon les modalités et conditions stipulées dans l'Offre, moyennant un préavis écrit à la Société et à l'initiateur choisi à cet effet.

(ii) Dans la mesure où le Bénéficiaire choisit de ne pas acheter la totalité des Parts sociales Offertes au cours de la Période d'Option, l'initiateur aura 180 jours après l'expiration de la Période d'Option pour vendre toutes les Parts sociales Offertes à l'Acheteur au prix et à des clauses et conditions pas plus favorables à l'Acheteur que précisé dans l'Offre conformément au présent Article 6.5. La vente des Parts sociales Offertes à l'acheteur doit être effectuée conformément à l'article 189 et 190 de la Loi (une approbation en vertu de ces articles ne devant pas être indûment refusée ni retardée par les Associés). Dans le cas où un tel Initiateur n'a pas vendu ces Parts sociales Offertes à l'Acheteur dans les 180 jours après l'expiration de la Période d'Option, ou souhaite transférer ces parts sociales à un prix par part sociale qui est inférieur à celui indiqué dans l'avis, ou à des conditions différentes de celles précédemment offertes aux Bénéficiaires, alors un tel Initiateur ne vendra par la suite aucune part sociale avant de les avoir offertes aux Bénéficiaires de la manière prévue ci-dessus.

(iii) Dans le cas où le Bénéficiaire choisit d'exercer son droit de premier refus prévu au présent Article 6.5, il ne peut céder son droit, sauf pour une cession dans le cadre du transfert de la totalité de ses parts sociales en conformité avec les Statuts et excepté pour une cession à l'un de ses Cessionnaires Autorisés."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouvel Article 6.7 qui se lit comme suit:

" **6.7. Sortie Volontaire.** Aucun des Associés n'aura le droit de participer au transfert des parts sociales de la Société par un autre Associé.

Nonobstant ce qui précède, EQUITIX peut, à sa seule et entière discrétion, donner à EIPV2 la possibilité de participer à tout transfert de toutes ses parts sociales dans la Société de sorte qu'EIPV2 aura le droit de vendre toutes ses parts sociales dans la Société (le «Droit de Sortie Volontaire»).

Dans le cas où: (i) EQUITIX propose à EIPV2 de participer à la vente de parts sociales dans la Société et EIPV2 exerce son Droit de Sortie Volontaire; ou (ii) EQUITIX ne propose pas à EIPV2 de participer à la vente de parts sociales; alors lors de la vente de parts sociales par EQUITIX et EIPV2 (le cas échéant) à l'Acheteur, tous les profits reçus de l'Acheteur par tous les Associés seront distribués conformément à l'article 10 ("Répartition des bénéfices") des présents Statuts. Par la suite, après un tel paiement des Intérêts Reportés, Eenergy n'aura droit à aucun autre paiement de l'Intérêt reporté relatif aux parts sociales ainsi transférées à l'Acheteur.

Dans le cas où EQUITIX propose à EIPV2 de participer à la vente des parts sociales de la Société, EIPV2 choisit de ne pas exercer son Droit de sortie volontaire et EQUITIX transfère ses parts sociales de la Société, alors au cours du transfert de ces parts sociales et toutes les recettes reçues de l'Acheteur par tous les Associés ne seront pas distribuées conformément à l'Article 10 ("Répartition des bénéfices") des présents Statuts, et par la suite Eenergy continuera d'avoir droit à l'Intérêt Reporté en lien avec les parts sociales ainsi transférées à l'Acheteur. EQUITIX veillera à ce que cette disposition fasse partie des termes du contrat établi avec ce cessionnaire.

La vente des parts sociales de la Société par les Associés à une tierce partie en vertu du présent Article 6.7 doit se faire conformément à l'Article 189 (un accord conformément à cet Article ne devant pas être déraisonnablement retenu ou retardé par les Associés)".

Cinquième résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouvel Article 6.8 qui se lit comme suit:

“ **6.8. Sortie forcée.** Nonobstant les dispositions de l'Article 6.7 des présents Statuts, dans le cas où EQUITIX reçoit une offre d'un tiers pour l'achat de ses parts sociales dans la Société, et EIPV2 n'exerce pas son droit de premier refus tel que décrit à l'Article 6.5 des présents Statuts, et cette vente est conditionnée par la vente de la totalité des parts sociales de la Société (aux fins du présent article 6.8, les «Parts Sociales»), alors EQUITIX aura le droit d'exiger qu'EIPV2 participe à cette vente, aux mêmes conditions que lors de la vente des parts sociales d'EQUITIX, qui ne seront pas moins favorables à EIPV2, que celles énoncées dans l'offre, et les dispositions suivantes seront appliquées (aux fins du présent Article 6.8, le «Droit de forcer la Sortie»).

EQUITIX remettra d'abord à EIPV2 un avis écrit de son désir de procéder ainsi (aux fins du présent Article 6.8, l'«Avis de SF»)

L'avis de Sortie Forcée (SF) précisera:

- i. Le nom et l'adresse du tiers à qui EQUITIX propose de vendre ou de céder ses parts sociales ou tout intérêt à cet égard;
- ii. La contrepartie par part sociale qui sera remise à chaque associé pour la transaction proposée; et
- iii. Tous les autres termes et conditions matériels de la transaction proposée. Si EQUITIX ne vend pas les parts sociales au tiers dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de la remise de l'avis de SF à EIPV2, au cours de laquelle période EIPV2 sera empêché de vendre ou de céder ses parts sociales de la Société, alors l'obligation d'EIPV2 de participer à cette vente deviendra nulle et non avenue et si EQUITIX souhaite exercer son droit de forcer la sortie par la suite, elle devra se conformer aux procédures de cet Article 6.8, sauf si, au cours de cette période de quatre-vingt-dix (90) jours un contrat de cession de parts sociales a été signé entre EQUITIX et le tiers détaillé dans l'avis de SF, mais la transaction n'était pas encore terminée, et dans ce cas, EIPV2 continuera d'être empêchée de vendre ou de céder ses parts sociales de la Société pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours supplémentaires.

Nonobstant ce qui précède, le présent Article 6.8 ne sera pas applicable, sauf si la recette totale qu'EIPV2 recevra dans le cadre de la vente proposée de parts sociales à la partie tierce: (i) si la vente de parts sociales se produit à un moment où le rendement des Sociétés Projet reflète un taux de rendement interne («TRI») de 10% ou plus pour les associés, est un TRI pour EIPV2 d'au moins 12%; ou (ii) si la vente de Parts sociales se produit à un moment où le rendement des Sociétés Projet reflète un TRI de moins de 10% pour les associés, est un TRI pour EIPV 2 d'au moins 6%.

Aux fins de cet Article 6.8, le TRI sera calculé selon les calculs TRI tels que convenus dans l'accord conclu de temps à autre par les Associés pour enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société.

Il est convenu que tous les profits de la vente des Parts sociales à la tierce partie conformément au présent Article 6.8 seront distribués selon tout accord conclu de temps à autre par les associés pour enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société.

La vente des parts sociales de la Société par les associés à une tierce partie en vertu du présent article 6.8 doit être effectuée conformément à l'article 189 de la Loi (une autorisation en vertu de tel article ne devant pas être déraisonnablement retenue ou retardée par les associés)".

Sixième résolution

Les associés décident d'ajouter un nouvel Article 6.9 qui se lit comme suit:

“ **6.9. Emission de Nouvelles Valeurs.** En cas de clause contraire prévue par tout accord conclu de temps à autre par les associés pour enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société, si la Société se propose d'émettre ou de vendre tout titre de participation de la Société, y compris, sans limitation, (i) des parts sociales; (ii) toute option, obligation, warrants ou tout autre droit de souscrire, acheter ou autrement acquérir tout titre de participation dans la Société, ou (iii) tout titre de créance convertible en capital social de la Société (dans le présent Article 6.9, les «Nouvelles Valeurs»), la Société accordera, avant cette émission, à chaque associé le droit d'acheter sa quote-part des Nouvelles Valeurs. Un associé aura un droit d'attribution excédentaire de telle sorte que l'autre associé refuse ou ne parvient pas à exercer son droit en vertu des présentes à acheter sa quote-part des Nouvelles Valeurs, l'autre associé exerçant droit préférentiel peut acheter une telle part décroissante des associés.

Dans le cas où la Société se propose d'émettre de Nouvelles Valeurs, elle transmettra à chaque associé un avis écrit de son intention, décrivant le type de Nouvelles Valeurs, leur prix et les termes généraux selon lesquels la Société propose telle émission. Chaque associé aura quatorze (14) jours après la réception de cet avis pour décider d'acheter sa quote-part de ces Nouvelles Sécurités et de toute part sociale supplémentaire qui pourraient être disponibles pour une distribution excédentaire, dans le délai de quatorze (14) jours mentionné ci-dessus, selon les modalités et conditions précisées dans l'avis, en donnant un avis écrit à la Société et dans lequel sera spécifiée la quantité maximale de Nouvelles Sécurités choisies pour être achetées.

Dans le cas où les associés ne parviennent pas à exercer pleinement leur droit de préemption dans ledit délai de quatorze (14) jours, la Société aura quatre-vingt-dix (90) jours par la suite pour vendre à une tierce partie le reste des Nouvelles Sécurités à l'égard desquelles le droit préférentiel des associés n'a pas été exercé, à un prix et à des conditions pas plus favorables pour les acheteurs que ceux spécifiés dans l'avis de la Société aux associés (en notant également que la vente

doit être approuvée conformément à l'article 189, et l'approbation des associés ne sera pas retenue ou retardée sans raison valable ainsi que l'Article 190 de la Loi). Dans le cas où la Société n'a pas vendu les Nouvelles Sécurités au cours de la période de quatre-vingt-dix (90) jours, la Société ne pourra pas émettre ou vendre de Nouvelles Valeurs sans d'abord se conformer aux dispositions du présent Article 6.9.

Un cessionnaire autorisé sera habilité à exercer les droits dans cet article 6.9 à la place d'un associé et l'autre associé coopèrera (notamment en donnant des autorisations et approbations nécessaires) pour permettre cela."

Septième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer dans son entièreté l'Article 7.1 de sorte qu'il se lit comme suit:

“ **7.1. Nomination et destitution.** Le Conseil sera composé de cinq (5) gérants qui seront, sous réserve des paragraphes ci-dessous, nommés ou révoqués par l'assemblée des associés de la Société par un vote affirmatif des associés représentant la majorité simple du capital social de la Société. Les gérants peuvent être ainsi révoqués à l'entière discrétion des associés qui ne doivent démontrer un motif valable pour une telle destitution.

EQUITIX aura le droit de désigner jusqu'à trois (3) candidats au Conseil (les «Gérants de Catégorie A»), et EIPV 2 aura droit de désigner jusqu'à un (1) représentant au Conseil (le «Gérant de Catégorie B»). Les associés nomment conjointement un (1) gérant indépendant (le «Gérant de Catégorie C»), avec les gérants de Catégorie A et le gérant de Catégorie B, ci-après chacun un «gérant» et, collectivement, les «Gérants» ou le «Conseil»).

Chaque associé votera à l'assemblée générale des associés pour la nomination des candidats de l'autre associé de siéger au Conseil de gérance (y compris le Gérant de Catégorie C, tel que convenu par les deux associés), ou pour la révocation de celui-ci si cela est proposé par l'autre associé, mais seulement dans la mesure où, immédiatement après ce vote, le Conseil sera composé de cinq (5) Gérants, dont trois (3) seront Gérants de Catégorie A, un (1) sera Gérant de Catégorie B et un (1) sera Gérant de Catégorie C.

EQUITIX aura le droit de nommer le Président du Conseil, qui sera l'un des gérants de Catégorie A, et ne disposera pas de voix prépondérante; le Conseil nommera le Président du Conseil qui a été nommé par EQUITIX.

Si la participation d'un Associé dans la Société est réduite à moins de 10%, il n'aura plus le droit de nommer un gérant et fera en sorte que tout gérant qu'il aura nommé démissionne immédiatement».

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer l'Article 7.2 dans son intégralité, de sorte qu'il se lit comme suit:

“ **7.2. Représentation et pouvoir de signature.** Les droits de signature au nom de la Société (en général et dans le but d'un tel compte bancaire), requièrent la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B pour les montants dépassant 25.000 euros. Dans tout autre cas, seule la signature d'un gérant de Catégorie A sera nécessaire.

Si un signataire ne parvient pas à exécuter une résolution du Conseil dûment adoptée, le Conseil peut adopter des droits de signature (par accord à la majorité simple) autres que ceux énoncés à l'Article 7.2 ci-dessus afin de permettre l'exécution de la résolution du Conseil".

Neuvième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer dans son intégralité l'Article 7.4 de sorte qu'il se lit comme suit:

“ **7.4. Procédures.** Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour exercer ses fonctions, mais en tout cas, au moins une fois chaque trimestre d'exercice. Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg, et seront menées en anglais. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'identifier les autres, de les entendre et de leur parler. La participation de cette manière est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

Sauf accord contraire de tous les gestionnaires, un préavis écrit de d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant chaque réunion du Conseil sera remis à chaque gérant. L'avis sera accompagné d'un ordre du jour de toutes les affaires à traiter lors de la réunion. Toute question ne figurant pas sur l'ordre du jour ne peut être soulevée à la réunion, sauf si tous les membres du conseil sont d'accord.

Le quorum aux réunions du Conseil consistera en la présence en personne, par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'identifier les autres, de les entendre et de leur parler, ou par procuration (dans la mesure permise par la loi applicable) de la majorité des gérants, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A, un (1) Gérant de Catégorie B et après qu'un Gérant de Catégorie C a été nommé, le gérant de Catégorie C.

Dans le cas où tous les gestionnaires reçoivent un préavis approprié d'une réunion du Conseil tel que prévu en vertu du présent Article 7.4 et où le quorum de la réunion du Conseil n'est pas atteint au plus tard une heure après l'heure fixée pour cette réunion, alors:

i. la réunion sera reportée à cinq (5) Jours Ouvrables suivant la date originale fixée, à la même heure et au même endroit, sans que soit renouvelé l'avis pour cette réunion ajournée.

- ii. l'ordre du jour de la réunion reprogrammée sera identique à l'ordre du jour de la réunion originale; et
- ii. si un quorum n'est pas présent lors de la réunion reprogrammée dans l'heure suivant l'heure fixée pour la réunion, la réunion se tiendra peu importe le nombre de participants, à condition qu'au moins trois (3) Gérants soient présents.

Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le présent Article 7.4, les résolutions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. Chaque Gérant de Catégorie A aura un nombre de voix lors de la réunion du Conseil de gérance égal au nombre de voix de tous les Gérants de catégorie A (et où, à toute réunion du Conseil il y a plus d'un Gérant de Catégorie A, les votes exerçables lors de cette réunion par ces Gérants de Catégorie A seront divisés en voix égales (ou aussi égales que possible) entre les Gérants de catégorie A concernés).

Aucune des actions ou décisions suivantes ne seront prises par le Conseil à moins que cette question soit approuvée par tous les Gérants de catégorie A et le Gérant de Catégorie B:

1. La vente de tous les biens matériels d'une Société Projet.
2. La cessation de la totalité ou d'une partie importante de l'activité de la Société.
3. Toute transactions entre la Société et toute tierce partie y liée autre que les transactions expressément stipulées dans tout accord conclu de temps à autre par les associés pour enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'Associés de la Société, y compris, sans limitation, l'Acquisition de Next Energy.
4. Accorder un crédit ou un prêt ou donner toute garantie autre que celle nécessaire pour maintenir les opérations de la Société ou de la Société du Projet Entreprises dans le cours normal des affaires.

Toute résolution écrite signée par tous les Gérants de la Société, sera traitée comme une résolution du Conseil de Gérance dûment exécutée et valable pour toutes les questions pratiques, et sera considérée comme ayant été adoptée lors une réunion du Conseil de la Société dûment convoquée.

Les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, conférence vidéo ou via tout équipement de communication similaire au moyen desquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et cette participation sera assimilée à une présence en personne à cette réunion. Tout gérant peut convoquer une réunion à tout moment, moyennant un préavis écrit d'au moins sept (7) jours ouvrables aux autres Gérants.

Tout gérant peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (y compris, sans limitation, un email), un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut être désigné comme mandataire pour plus d'un Gérant".

Dixième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer dans son intégralité l'Article 8 de sorte qu'il se lit comme suit:

“ **Art. 8. Réunion Générale des associés.** Les Associés se réuniront autant que nécessaire pour exercer leurs fonctions à l'égard de la Société, mais en aucun cas pas moins d'une fois par an, sauf décision contraire des Associés.

Sauf décision contraire des Associés, les assemblées des Associés se tiendront à Luxembourg, et seront menées en anglais. Les «-verbaux des assemblées générales des Associés seront enregistrés en anglais et conservés dans les bureaux de la Société.

Sauf expressément renoncé par écrit par tous les Associés, un préavis écrit d'au moins sept (7) Jours Ouvrables de chaque réunion des Associés sera donné à chaque Associé. L'avis sera accompagné d'un ordre du jour de toutes les affaires à traiter lors de la réunion. Toute question ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être soulevée lors de la réunion, sauf si tous les Associés sont présents et y consentent.

Le quorum aux assemblées des associés constituera la présence, en personne ou par procuration, au début de toutes les réunions de tous les Associés, des Associés représentant au moins 90,00% du capital social émis et en circulation de la Société.

Dans le cas où tous les associés reçoivent un préavis convenable d'une assemblée générale des Associés (conformément au présent Article 8) et le quorum de la réunion du Conseil n'est pas atteint au plus tard une heure après l'heure fixée pour cette réunion, alors:

- i. la réunion sera reportée à sept (7) Jours Ouvrables suivant la date originale fixée, à la même heure et au même endroit, sans que soit renouvelé l'avis pour cette réunion ajournée.
- ii. l'ordre du jour de la réunion reprogrammée sera identique à l'ordre du jour de la réunion originale; et
- ii. si un quorum n'est pas présent lors de la réunion reprogrammée dans l'heure suivant l'heure fixée pour la réunion, la réunion se tiendra peu importe le nombre de participants, à condition qu'ils détiennent au moins 50,01% du capital social de la Société émis et en circulation au moment du vote.

Le pouvoir de vote de chacun des associés reflètera leurs participations respectives dans la Société. Sans préjudice de toute disposition contraire énoncée dans la Loi ou dans tout accord conclu de temps à autre par les associés d'enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société, toutes les décisions des associés seront passées sur le vote affirmatif des associés représentant une majorité simple du capital social avec droits de vote, excepté que:

- a Une décision de changer la nationalité de la Société requiert l'unanimité;

b. Les associés conviennent que toute décision en ce qui concerne les questions suivantes nécessitera l'approbation des associés détenant au moins 90,00% (quatre-vingt-dix pour cent) du capital social émis et en circulation de la Société, une telle approbation ne devant pas être refusée ou retardée sans motif valable par aucun des Associés.:

i. Sauf si appliqué aux deux associés de façon équivalente (autre qu'une différence attribuée uniquement au pourcentage inégal de chaque associé de la Société ou en relation avec l'acquisition de Next Energy, toute action qui autorise, crée ou émet des parts sociales de toute catégorie de parts sociales ayant des préférences supérieures à de rang égal aux parts sociales des associés de la Société, y compris, sans limitation, les dividendes, les actifs, ou autres droits tels que le droit de nommer les gérants, ou des dispositions de protection.

ii. Toute action qui reclassifie toute part sociale en circulation en parts sociales préférentielles, ou prioritaires ou de rang égal aux préférences des parts sociales des associés de la Société.

iii. Toute modification des Statuts qui affecte défavorablement les droits d'un associé, y compris une modification effectuée par fusion, consolidation ou autrement.

iv. Toute fusion ou consolidation de la Société avec une ou plusieurs autres sociétés dans lesquelles les Associés de la Société immédiatement avant la fusion ou la consolidation détiennent, immédiatement après une telle fusion ou consolidation les parts sociales représentant moins qu'une majorité des droits de vote du capital social en circulation de la société survivante.

v. La liquidation volontaire ou dissolution de la Société.

vi. Tout changement dans les droits relatifs à la composition de, ou le droit de nommer un membre au Conseil (autres que ceux énoncés dans tout accord conclu de temps à autre par les Associés d'enregistrer leurs droits et obligations que les Associés de la Société).

vii. Modification de la nature des activités de la Société, à compter de toute nouvelle entreprise par la Société qui ne sont pas complémentaires aux Projets (y compris la conclusion de nouveaux projets) ou la participation à un partenariat, une coentreprise ou une fusion;

c. Toute modification des Statuts de Constitution qui ne relève pas du point a. et b. ci-dessus requerra une majorité des 2/3 du capital social émis qui détient les droits de vote.

Toute résolution signée par tous les Associés de la Société sera considérée comme une décision dûment exécutée des associés et valable pour toutes les questions pratiques, et sera considéré comme ayant été adoptée lors de la réunion de la Société des Associés dûment convoquée. Cette approbation peut être indiquée en un seul ou dans plusieurs documents séparés et sera considérée comme ayant été adoptée lors d'une assemblée des associés dûment convoquée de la Société.

Onzième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer entièrement l'article 9 de sorte que soit se lira comme suit:

“ **Art. 9. Exercice Fiscal - Comptes annuels.** L'exercice comptable de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2008.

Les associés feront de sorte que la Société conserve une comptabilité précise et complète ainsi que d'autres documents financiers en anglais, y compris les rapports trimestriels non audités mais vérifiés et le rapport annuel audité préparé en conformité avec les normes internationales d'informations financières (IFRS), tous les calculs de l'impôt sur les sociétés et les documents connexes et toute la correspondance avec les autorités fiscales compétentes en conformité avec les exigences de toutes les lois applicables, à ses frais et dépenses exclusifs.

Les associés feront de sorte que la Société offre à chaque associé: (a) dans un délai de quarante-cinq (45) jours après le dernier jour de chaque trimestre civil, les états financiers non audités mais examinés par la Société et par ses auditeurs; (b) dans les quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de chaque exercice de la Société, les états financiers audités préparés par la Société et audités par ses commissaires aux comptes. Chaque associé et ses représentants autorisés seront autorisés à accéder, à tout moment raisonnable afin de les examiner, aux livres et registres de la Société, sous réserve de l'exécution d'un accord de confidentialité dans une forme habituelle, et pour discuter des affaires, des finances de la Société et de ses comptes avec les gérants, tout cela à des moments raisonnables pouvant être demandé par l'associé et moyennant un préavis raisonnable.

Chaque associé aura le droit d'exiger de la Société, et la Société devra répondre dès que possible suite à une telle demande, qu'elle fournisse tous les documents, informations et correspondance nécessaires (aux frais de l'associé qui en fait la demande) pour permettre à l'associé concerné de se conformer aux exigences de déclarations, aux élections, aux profits, ou à tout autre exigence de l'autorité fiscale compétente et / ou à d'autres obligations de la Société applicables à cet associé.”

Douzième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer dans son intégralité l'Article 10 de sorte qu'il se lit comme suit:

“ **Art. 10. Distribution des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de leur participation dans la Société et conformément aux termes de tout accord conclu de temps à autre par les associés d'enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société."

Treizième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer dans son intégralité l'Article 11 de sorte qu'il se lit comme suit:

“ **Art. 11. Dissolution - Liquidation.** Nonobstant toute disposition contraire dans les présents Statuts, les associés seront toujours sujets des dispositions relatives à la dissolution et la liquidation de la Société énoncées dans tout accord conclu de temps à autre par les associés pour enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une décision de l'approbation des associés détenant au moins 90,00% (quatre-vingt-dix pour cent) du capital social émis et en circulation de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération. ”

Quatorzième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer dans son intégralité l'Article 12 de sorte qu'il se lit comme suit:

“ **Art. 12. Référence à la Loi et au Pacte d'Associés.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre par les associés pour enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société, pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts. En cas de contradiction entre les présents Statuts et les termes de tout accord conclu de temps à autre par les associés pour enregistrer leurs droits et obligations en tant qu'associés de la Société, les modalités d'un tel accord entre les associés prévaudront ”

Quinzième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer dans son intégralité l'Article 15 de sorte qu'il se lit comme suit:

“ **15. Définitions.** Aux fins des ces Statuts de Constitution:

“Affilié” signifie, par rapport à toute personne, filiale de cette personne ou toute holding de cette personne ou toute autre filiale de cette société holding.

“Jour Ouvrable”: tout jour, autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en Israël, Italie ou Luxembourg, où les banques en Israël, l'Italie ou Luxembourg sont généralement ouvertes.

“Econergy” signifie Econergy Management Italy 2 Ltd., une société israélienne ayant son siège social au 14A Rashi Street, Ra'anana, Israël.

“EIPV2” signifie Econergy Italie PV 2, L.P., une société en commandite simple israélienne, ayant son siège social au 14A Rashi Street, Ra'anana, Israël.

“EQUITIX” signifie Equitix Infrastructure 4 Limited, une société à responsabilité limitée anglaise, ayant son siège social à Welken House, 10-11 Charterhouse Square, EC1M 6EH Londres, Royaume Uni.

«Cessionnaire Autorisé» signifie, par rapport à un associé: (i) tout individu (ou groupe d'individus agissant conjointement) ou entité juridique qui détient directement ou indirectement le contrôle dans un tel associé; (ii) toute entité juridique dans laquelle cet associé détient directement ou indirectement un contrôle; et (iii) toute entité juridique dans laquelle un Cessionnaire Autorisé tel que défini dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus détient le contrôle; (iv) si l'associé est un fonds, tout investisseur ou tout commanditaire dans ce fonds et tout autre véhicule ou une entité qui est géré ou conseillé par le même gestionnaire d'investissement ou conseiller en investissement comme tel fonds, ou, si le fonds est géré par un autre gestionnaire d'investissement ou par un conseiller en placement, un fonds dont le gestionnaire d'investissement ou dont le conseiller en placement est un Cessionnaire autorisé tel que défini dans les paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus du gestionnaire de d'investissement ou de conseiller d'investissement du premier fonds; à condition toutefois que, sauf accord contraire de l'autre associé, l'associé cédant reste responsable de l'exécution de ses obligations ci-dessous par le Cessionnaire Autorisé.

Aux fins des présentes, «contrôle» signifie la capacité de diriger l'activité d'une entité, à l'exclusion d'une capacité découlant simplement de tenir le poste de gérant ou d'une autre fonction au sein de l'entité, et une personne sera présumée contrôler une entité si cette personne détient (i) cinquante pour cent (50%) ou plus des droits de vote accordés aux détenteurs de titres de participation dans une telle entité, en vertu d'une telle détention; et / ou (ii) le droit de nommer cinquante pour cent (50%) ou plus des gérants d'une telle entité.

“Projet” signifie les affaires de la Société qui détient des intérêts dans neuf (9) usines photovoltaïques, via des Sociétés Projet, avec une capacité totale d'environ 16,3 MW, située en Italie, et qui sont connectées au réseau national d'électricité italien.

“Compagnies Projet” signifie les sociétés italiennes suivantes, chacune entièrement détenue par la Société: (i) Recetto Energia S.r.l.; (ii) Sun & Soil S.r.l.; (iii) Nextpower 1 S.r.l.; (iv) Nextpower 2 S.r.l.; and (v) Nextflower Societa' Agricola S.r.l..

“Partie Associée” signifie (i) un Gérant; (ii) un associé; ou (iii) un Affilié de tel Gérant ou associé.”

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 février 2016. Relation: GAC/2016/1038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065914/790.

(160027852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

GP COMMERCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 204.157.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth of February.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

DANCOOP s.r.o, a company incorporated and existing under the laws of the Slovak Republic, and whose registered office is at Racianska 138, Bratislava-Raca 831 54, Slovak Republic, registered with the Business Register of the Slovak Republic under number 8117/B,

here duly represented by its sole managing director Mr Vincenzo Trubia, residing in Via della Repubblica, n 5/A, San Giuliano Milanese, I-20098, Italy.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "GP COMMERCE S. à r.l." which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, of the 18th September 1933 on private limited liability companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter The Company).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the single manager or in case of plurality of managers, by the board of managers.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by simple resolution of the single manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company has as its purpose, to operate as a goods transport company, including all activities related thereto, both in Luxembourg and abroad.

As such, the company may buy, sell and rent out any vehicles, and specifically:

- Sell and purchase cars, trucks, cranes, hydraulic ramps, excavators and any other vehicle in general, equipment and machines for the construction and agricultural industry, both new and second-hand for its own account and / or that of third parties;

- It may provide rental services, with and / or without a driver, both short and long term, in all of its forms i.e. cars, trucks, cranes, hydraulic ramps, excavators and any other vehicle in general, equipment and industrial machines, as well as the activities defined in the jargon of “Fleet Management and Car Sharing” and any activities related to the rental and assistance of motor vehicles;

- It may run machinery shops, undertake the service, maintenance and repair of vehicles and trailers, roadside assistance, storage of motorised vehicles, both new and second-hand for its own account and / or that third parties;

The Company may also:

- Organise transport via road, rail, air and /or sea;

- Provide trucks and drivers as well as the necessary equipment in order to transport goods;

The Company can partner, with all means possible, with any business, firm or corporation having a similar or consistent object or for the intended purpose, promising for the future of society.

The Company may also take participations, in any form whatsoever, in all commercial, industrial, financial or other companies, in other Luxembourg or abroad; acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow under any form whatsoever, through the issue of public or private loans or bonds, whether interest bearing or profit sharing.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 12.500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1,00 (one Euro) each.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The Company may issue funding instruments, convertible or not, exclusively to its shareholders under the condition that each shareholder subscribes for such instrument and for the same percentage as its interest in the share capital of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The transfer of the shares is subject to a pre-emption right in favour of the shareholders and to authorization by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. The transfer of shares to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

6.4 a Shareholders' Register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the Law and where it may be consulted by each shareholder.

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by a board of managers composed of one or several manager(s), who need not to be shareholders. The managers are appointed and designated by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the signature of only one manager.

8.3 The day-to-day management can be delegated to one manager. The company shall be validly bound the sole signature of this manager, within the limits of the day-to-day manager.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of only one manager of the Company.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders. Any shareholder may participate in a general meeting of the Company's shareholders by conference call or by any other similar means of communication enabling all the persons participating in the meeting to hear each other, speak to each other and deliberate validly. In this case, the shareholder(s) concerned is(are) deemed to have participated in person in this meeting.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

DANCOOP s.r.o., duly represented as stated above, hereby declares to have subscribed the entire share capital of the Company and to have paid entirely the twelve thousand five hundred (12,500) shares by payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-) is at the disposal of the Company, which was proved to the undersigned notary, who expressly states it.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Andrea Sacchi, born in Vizzolo Predabissi (MI) on 21/08/1987, residing in Via Aldo Moro, 2, Casalmaiocco (LO), Italy;

- Mr. Vincenzo Trubia, born in Gela (CL) on 20/01/1972, residing in Via della Repubblica, n 5/A, San Giuliano Milanese, I-20098, Italy.

2. The registered office of the Company is set in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatre février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DANCOOP s.r.o., une société ayant son siège social à Racianska 138, Bratislava-Raca 831 54, République Slovaque, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la république Slovaque sous le numéro 8117/B,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Vincenzo Trubia, demeurant à Via della Repubblica, n 5/A, San Giuliano Milanese, I-20098, Italie.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle arrête les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GP COMMERCE S.à r.l.» qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet, de fonctionner comme une entreprise de transport de marchandises, y compris toutes les activités qui y sont liés, à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

En tant que tel, la société peut acheter, vendre et louer des véhicules, et en particulier:

- Achat et Vente de voitures, de camions, de grues, de rampes hydrauliques, pelles et tout autre véhicule en général, équipements et machines pour la construction et l'industrie agricole, à la fois neufs et de seconde main pour son propre compte et / ou de tiers;

- Elle peut fournir des services de location, avec et / ou sans chauffeur, à la fois à court et à long terme, dans toutes ses formes: voitures, des camions, des grues, des rampes hydrauliques, pelles et tout autre véhicule en général, l'équipement et les machines industrielles, ainsi que les activités définies dans le jargon de "gestion de la flotte et le partage de voiture" et toutes les activités liées à la location et à l'assistance des véhicules à moteur;

- Elle peut diriger des magasins de machines, d'entreprendre le service, la maintenance et la réparation des véhicules et des remorques, l'assistance routière, le stockage de véhicules motorisés, à la fois neufs et de seconde main pour son propre compte et / ou que des tiers;

La Société peut également:

- Organiser le transport par route, rail, air et / ou mer;

- Fournir des camions et des chauffeurs ainsi que l'équipement nécessaire pour le transport de marchandises;

La Société peut établir un partenariat, avec tous les moyens possibles, dans toute entreprise, entreprise ou société ayant un objet similaire ou compatible ou pour le but recherché, promettant pour l'avenir de la société.

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous toutes les formes, soit par l'émission d'emprunts ou de financements publics ou privés, avec intérêts ou par participation aux profits.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. La Société ne peut émettre des instruments financiers, convertibles ou non, qu'exclusivement à ses associés, sous condition que chaque associé souscrive à un tel instrument et pour le même pourcentage que son intérêt dans le capital social de la société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession des parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de un ou plusieurs membres, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants seront nommés et désignés comme gérant par une résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le seul gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par la signature d'un seul gérant.

8.3. La gestion journalière de la Société peut être déléguée à un gérant. La société sera valablement engagée par la signature individuelle de ce gérant, dans les limites de la gestion journalière.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant de la Société.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Pouvoirs et droit de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire. Tout associé pourra participer à une assemblée générale des associés de la Société par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre, se parler, et délibérer valablement. Dans ce cas, le(s) associé(s) concerné(s) sont considérés comme ayant participé en personne à l'assemblée.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité de voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

DANCOOP s.r.o., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Andrea Sacchi, né à Vizzolo Predabissi (MI) le 21/09/1987, demeurant à Via Aldo Moro, 2, Casalmaiocco (LO), Italie;

- M. Vincenzo Trubia, né à Gela (CL) le 20/01/1972, demeurant à Via della Repubblica, n 5/A, San Giuliano Milanese, I-20098, Italie.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Trubia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 février 2016. 2LAC/2016/2831. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016071608/384.

(160035328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

GLPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 203.858.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the first day of February.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

LFPI Lux S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192965, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

here represented by Lara Forte, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 22nd January 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GLPE S. à r. l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in any Luxembourg and/or foreign entities, as well as the administration, development and management of such interests, including acting as manager, shareholder or partner, with limited or unlimited liability, of such entities.

2.2 When useful in the accomplishment and development of its purpose, the Company may (i) provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form; (ii) use its funds to acquire real estate properties and intellectual property rights in any kind or form to the extent necessary for the accomplishment of its purpose; (iii) borrow on a short or medium term basis to cover operational expenses to the extent necessary for the accomplishment of its purpose.

2.3 In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by LFPI Lux S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 33, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr Gilles Etrillard, born in Talence (France) on 2 September 1957, residing at 242, Boulevard Saint Germain, F-75007 Paris;
 - (ii) Mr Fabien Bismuth, born in Paris (France) on 23 April 1970, residing at 141, rue de Longchamp, 75116 Paris; and
 - (iii) Mr Cornelius Bechtel, born in Emmerich (Germany) on 11 March 1968, residing at 38, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le premier jour de février.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LFPI Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192965, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté L-1931, Luxembourg,

dûment représentée par Lara Forte, lawyer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 22 janvier 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GLPE S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la société est l'acquisition, la détention et la cession des participations dans des entités luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles détentions, ainsi que la possibilité d'agir en tant que gérant, actionnaire ou associé à responsabilité limitée ou illimitée de telles entités.

2.2 Pour autant que cela soit utile à l'accomplissement et au développement de son objet social, la Société peut (i) fournir toute assistance financière aux entreprises appartenant au groupe de la Société, telles que, entre autres, l'octroi de prêts et la fourniture de garanties et de sûretés de toute forme et de toute nature; (ii) utiliser ses avoirs afin d'acquérir des droits de propriété immobilière et des droits de propriété intellectuelle de toute forme et de toute nature dans la limite de l'accomplissement de son objet social; (iii) emprunter à courte ou à moyenne durée afin de couvrir des dépenses opérationnelles dans la limite de l'accomplissement de son objet social.

2.3 D'une façon générale, la Société pourra accomplir toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale.

Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10 Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou (ii) par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par LFPU Lux S.à r.l., susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
 - (i) M. Gilles Etrillard, né à Talence (France) le 2 septembre 1957, résidant au 242, Boulevard Saint Germain, F-75007 Paris;
 - (ii) M. Fabien Bismuth, né à Paris (France) le 23 Avril 1970, résidant au 141, rue de Longchamp, 75116 Paris; et
 - (iii) M. Cornelius Bechtel, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, résidant au 38 rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du/des comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FORTE, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4313. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016066014/506.

(160028198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

FR Bison LuxCo 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.885.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of February,

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg; who last named shall remain depository of the present deed.

There appeared

FR Bison LuxCo 1, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 15,000, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) (“FR Bison 1”);

here represented by Mr Max Mayer, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company's name is FR Bison LuxCo 2.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 15,000 (fifteen thousand US Dollars) divided into 15,000 (fifteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and at least one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by a proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented, including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meetings, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meetings may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

All the 15,000 (fifteen thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by FR Bison 1 named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 15,000 (fifteen thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,350.-

The corporate capital is valued at EUR 13,680.90-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr Daren R. Schneider, born on November 21, 1968 in New York, United States of America and residing professionally at c/o First Reserve, One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America;

- Mr Charles Joshua R. Weiner, born on April 11, 1978 in New York, United States of America and residing professionally at c/o First Reserve, One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

- Mr Matthew Snyder Raben, born on December 16, 1973 in New York, United States of America and residing professionally at c/o First Reserve, One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America;

are each appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration; and

- Mr Renaud Ransy, born on April 28, 1982, in Liège, Belgium and residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Ms Neela Gungapersad, born on January 17, 1972 in Mauritius and residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 103.337,

are each appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration;

2) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de février,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.;

A comparu:

FR Bison LuxCo 1, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existante valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 15.000 USD, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg («FR Bison 1»);

ici représentée par M Max Mayer, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est FR Bison LuxCo 2.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 15.000 USD (quinze mille Dollars américains), divisé en 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique. Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par FR Bison 1, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 15.000 USD (quinze mille Dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.350,- EUR

L'apport a été évalué à 13.680,90- EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. Daren R. Schneider, né le 21 novembre 1968, à New York, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au c/o First Reserve, One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich, CT 06830, USA,

- M. Charles Joshua R. Weiner, né le 11 avril 1978, à New York, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au c/o First Reserve, One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich, CT 06830, USA, et

- M. Matthew Snyder Raben, né le 16 décembre 1973 à New York, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au c/o First Reserve, One Lafayette Place, Third Floor, Greenwich, CT 06830, USA,

sont nommés chacun gérant de type A de la Société pour une durée indéterminée;

- M. Renaud Ransy, né le 28 avril 1982, à Liège, Belgique, et résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ms. Neela Gungapersad, née le 17 janvier 1972, à l'île Maurice et résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existante valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 12.500 EUR, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 103.337,

sont chacun nommés gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 février 2016. Relation GAC/2016/1078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016066726/438.

(160028820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Voxage Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.385.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016083262/10.

(160049331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Voyages J.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083263/10.

(160049232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Nouvelle Brasserie de l'Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 173.437.

Rectificatif au dépôt n° L140000148 effectué en date du 02/01/2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083025/10.

(160050083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

CAVOK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 119.868.

Le bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 mars 2016.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B. P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2016085194/16.

(160053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.
